



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 11 février 2025

Présent(s) : MM. ANDEOLE Eric, BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, ROUELLE Maurice, BENOIT Raymond

Excusé(s) : M. LEFEBVRE Christian

Assistent : DREUX Ophélie, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le 3 mars 2025

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE

Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BEZU ST ELOI - STADE JÉRÉMIE ROBERT 1 - NNI 270670101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 20/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la confirmation de classement en T6 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non -conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

NORMANVILLE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 274390102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 11/06/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier cette mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

MENILLES - STADE PACY MÉNILLES 4 - NNI 273970104

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 20/06/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP du 21.03.03

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier cette mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

BRETEUIL - STADE JEAN MARAIS 1 - NNI 271120101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16.12.2024 effectué par M. PRUVEL et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 31.05.2025

Au regard des éléments transmis et en raison des dimensions du terrain, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

NORMANVILLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 274390101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 12/06/2028

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

- Rapport de visite en date du 20.01.2025 effectué par M. PRUVEL et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'EURE
- Plan de l'aire de jeux
- AOP du 06.02.2008

Elle constate les non-conformités mineures suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44**
- **La largeur des lignes de jeu doit être identique à la largeur des buts de Foot11 (10 à 12 cm)**

Elle demande les mises en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

VERNEUIL D AVRE ET D ITON - STADE CHARLES DAVESNE 2 - NNI 276790102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 28/010/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du document transmis :

- AOP du 09.05.14

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

LA COUTURE BOUSSEY - STADE MUNICIPAL - NNI 271830101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 02/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T6 PN et des documents transmis :

- AOP du 25.07.2006
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite du 19.11.2024 effectué par M. LEBRET et M. PRUVEL, membres de la CDTIS de l'Eure.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

GUICHAINVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 273060101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 11/06/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T6 PN.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier cette mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

LES BAUX STE CROIX - STADE CLAUDE MARIE - NNI 270440101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 11/06/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04.02.2025 effectué par M. BENOIT et M. LANCINI, Président et membre de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 04.02.2025

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

VERNON - STADE DE VERNONNET 3 - NNI 276810103

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 20/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.

MENILLES - STADE PACY MÉNILLES 2 - NNI 273970102

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 20/06/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP du 24.03.03

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier cette mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

VERNON - STADE DE VERNONNET 4 - NNI 276810104

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 20/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis

- AOP du 31.10.10

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier cette mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

VERNON - STADE DE VERNONNET 5 - NNI 276810105

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 20/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier cette mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

BRETEUIL - STADE JEAN MARAIS 2 - NNI 271120102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et des documents transmis :

- AOP du 31.05.2025

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs de la zone de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

La CDTIS est chargée du contrôle des travaux à réaliser, photos à l'appui.

VERNON - STADE DE VERNONNET 2 - NNI 276810102

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 25/11/2028

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN et du document transmis :

- Tests in-situ initiaux du 15.10.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/08/2034.

IVRY LA BATAILLE - STADE ROBERT LATOUCHE 1 - NNI 273550101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 30/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T5 PN et des documents transmis :

- AOP du 06.11.2024
- Rapport de visite du 03.12.2024 effectué par M. LEBRET et M. BACHELET, membres de la CDTIS de l'Eure.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier cette mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

La CRTIS demande que la main courante soit prolongée sur les deux longueurs par tous moyens appropriés afin d'interdire l'accès aux spectateurs le long de la ligne de but côté droit.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

VERNEUIL D AVRE ET D ITON - STADE CHARLES DAVESNE 1 - NNI 276790101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 10/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16.12.2024 effectué par M. PRUVEL et M. FOLLIN, membres de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 09.05.14

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

La CRTIS signale que le classement niveau T5 PN pourra être étudié après l'allongement de l'aire de jeux à 100m minimum.

NORMANVILLE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 274390103

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 11/06/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement.

La CRTIS, en raison des contraintes de largeur, propose que soit réaliser la mise en place d'un terrain A5 (dimension max 40x35m, zone de sécurité 1m).

1.3 Changement de niveau de classement

BEZU ST ELOI - STADE JÉRÉMIE ROBERT 2 - NNI 270670102

Cette installation été classée A8 PN jusqu'au 20/01/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de buts et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

VERNON - STADE DE VERNONNET 2 - NNI 276810102

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 25/11/2028

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué lors de la rencontre du 19.01.2025 de Régional 1 :

"Il y a un gros souci de sécurité car il n'existe pas de protection entre les vestiaires (des joueurs et des officiels) et les terrains."

La CRTIS demande que les préconisations données par la CRTIS lors des avis techniques transmis au service compétition soient scrupuleusement respectées.

À défaut, plus aucun avis technique favorable ne pourra être émis par la CRTIS.

PONT DE L'ARCHE - STADE DE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 274695501

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

L'éclairage de cette installation n'est pas conforme au cahier des charges du FAFA. Eclairage moyen 51 lux (min. de 160 lux) ; coefficient d'uniformité 0.4 (mini de 0,50).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande une intervention de mise en conformité de l'éclairage.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

VERNON - STADE DE VERNONNET 2 - NNI 276810102

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 19/12/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage.

Relevé d'éclairage en date du 03/06/2024 :

- Éclairage moyen : 116 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.42
- Facteur d'uniformité U2h : 0.61
- Points bis : Non conformes

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ALIZAY - COMPLEXE SPORTIF ANGELA DAVIS 1 - NNI 270080201

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 19/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 31.05.2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105Mx68M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 18M
 - Inclinaison des projecteurs : 20°
 - Nombre de projecteurs : 16 (4/ mâts)
 - Éclairement moyen : 274 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.52
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.71
 - GR Max : 50
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 0.95
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Bons

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

BEUZEVILLE - Stade Lucien Bougon 1 - NNI 270650101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 01.03.2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105Mx68M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 18M
 - Inclinaison des projecteurs : 64,8°
 - Nombre de projecteurs : 12 (4/ mâts)
 - Éclairement moyen : 177 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.56
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.77
 - GR Max : 46.7
 - Température de couleur : 5700 K
 - IRC : 70
 - Facteur de maintenance : 1
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Bons

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

SENNEVILLE SUR FECAMP - Stade alexandre Legrain - NNI 766700101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la confirmation de classement en T6 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La main courante n'est pas totalement fermée**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

La CRTIS demande que la main courante soit prolongée par tous moyens appropriés afin d'interdire l'accès aux spectateurs le long des lignes de jeu.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la CRTIS suspend sa décision de classement.

La CRTIS est chargée du contrôle des travaux à réaliser, photos à l'appui.

1.3 Changement de niveau de classement

OCTEVILLE SUR MER - STADE PIERRE LEPRÉVOST - NNI 764810102

Cette installation a été retiré du classement le 12/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier de la demande de changement de classement en T5 SYN et prend connaissance des tests in-situ du 18.12.2024.

La CRTIS prend note des observations visuelles notifiées dans le rapport du laboratoire de contrôle et des résultats d'essais non-conformes.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS maintient le retrait de classement de l'installation jusqu'au 12/11/2034.

SOMMERY - Stade Maurice Bénard - NNI 766780102

Cette installation a été retiré du classement le 14/10/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de niveau et des photos transmises par la collectivité en date du 21.01.2025.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2034.

ROUEN - STADE JACQUES ANQUETIL - NNI 765400701

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 13/06/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de visite de la CRTIS en date du 05.02.2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs de la zone de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité ne peut pas être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu qui doit être au minimum de 45m pour un niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le retrait de classement de l'installation.

Aucune compétition ne peut avoir lieu sur cette installation.

1.4 Avis préalable

LA LONDE - Stade André Trepagny - NNI 763910101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents :

- Plan de l'aire de jeux
- Plan de coupes transversales
- Plan des vestiaires
- Courrier d'intention des travaux

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN sous réserves :

- **Maintenir les 2m50 de sécurité minimum dans les quatre angles du terrain**
- **Maintenir la couleur du gazon synthétique de l'aire de jeu à l'intérieur des deux buts de Foot A11**

1.5 Affaires diverses

GONFREVILLE L'ORCHER - STADE MAURICE BAQUET 1 - NNI 763050101

Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 05/08/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué lors de la rencontre du 01.02.2025 qui note :

"Absence de traçage de la zone technique."

La CRTIS demande que la CDTIS contrôle sur place ce traçage qui existait en gazon synthétique blanc lors de la visite de classement du 29 août 2016.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

LE HAVRE - COMPLEXE SPORTIF YOURI GAGARINE 1 - NNI 763512001

Cette installation éclairage est classée E5 (LED) jusqu'au 27/10/2026.

La CRTIS prend connaissance du rapport du délégué lors de la rencontre R1 du 08.02.25 qui note :

"Il manque sur deux pylônes différents deux lampes grillées"

La CRTIS demande que les deux projecteurs LED hors service soient contrôlés et changés si nécessaire.

La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux d'entretien qui sont à réaliser avant la prochaine rencontre en nocturne.

DISTRICT DU CALVADOS DE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VALDALLIERE - Stade De VassY - NNI 147260201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend de la demande initial de classement en niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

VALAMBRAY - STADE ANDRÉ BLACHET - NNI 140050101

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 02/09/2021

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE - STADE MUNICIPAL - NNI 144090101

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 10/05/2022

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

DEAUVILLE - STADE DU COMMANDANT HÉBERT 1 - NNI 147150101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 27/01/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de délégué lors de la rencontre du 18.01.2025 :

"Pas d'eau chaude dans le vestiaire arbitres à la fin du match"

La CRTIS demande que cette absence d'eau chaude pour les arbitres soit traitée rapidement.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MONDEVILLE - STADE MICHEL FARRÉ - NNI 144370201

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 14/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation éclairage en E4 (IM).

Relevé d'éclairement en date du 16/01/2025 :

- Éclairement moyen : 392 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.53
- Facteur d'uniformité U2h : 0.71
- Points bis : Conformes

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 11/02/2026.

LISIEUX - STADE LOUIS BIELMAN 1 - NNI 143660101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 11/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E4 (IM).

Relevé d'éclairement en date du 16.01.2025 :

- Éclairement moyen : 340 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.58
- Facteur d'uniformité U2h : 0.72
- Points bis : Non conformes

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 11/02/2026.

LISIEUX - STADE LOUIS BIELMAN 3 - NNI 143660103

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 21/02/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6 (IM).

Relevé d'éclairement en date du 16.01.2025 :

- Éclairement moyen : 200 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.26 (E6 mini > 0,40)
- Facteur d'uniformité U2h : 0.49 (E6 mini >0,60)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

MONDEVILLE - STADE JEAN TOCQUER 1 - NNI 144370101

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 21/02/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en E6 (LED).

Relevé d'éclairage en date du 04/02/2025 :

- Éclairage moyen : 301 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.45
- Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 11/02/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BREHAL - STADE MARTIAL WATRIN 2 - NNI 500760102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.2 Confirmation de classement

BREHAL - STADE MARTIAL WATRIN 1 - NNI 500760101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 13.10.2014

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

DUCEY LES CHERIS - STADE ANDRÉ DEBESNE 2 - NNI 501680102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 16/04/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T7 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs de la zone de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur et la longueur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement.

ST AUBIN DE TERREGATTE - STADE MUNICIPAL - NNI 504480101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

ST LAURENT DE TERREGATTE - STADE DU CHAMPS OLIVIER - NNI 505000101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 19.12.2014

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

TOCQUEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 505980101

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

ROMAGNY FONTENAY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 504360202

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

1.4 Avis préalable

MORTAIN BOCAGE - STADE MUNICIPAL - NNI 503590101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 18/02/2030

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents :

- Plan masse
- Plan de situation
- Plan des réseaux humides
- Plan d'arrosage

- Présentation du projet
- Courrier d'intention des travaux

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement T6 PN puisque les dimensions actuelles de 100x 60 m de l'aire de jeu ne sont pas maintenues.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GRANVILLE - STADE LOUIS DIOR 1 - NNI 502180101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 14/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de l'éclairage.

Relevé d'éclairage en date du 03/02/2025 :

- Éclairage moyen : 303 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.52
- Facteur d'uniformité U2h : 0.73
- Points bis : Conformes

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (IM) jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ST CLAIR SUR L ELLE - Stade Cédric Lepley 2 - NNI 504550102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier suite à une mauvaise saisie des mesures des éclairages horizontaux.

Relevé d'éclairage en date du 18/10/2024 :

- Éclairage moyen : 170 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.46
- Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 12/11/2028.

2.4 Avis préalable

PORT BAIL SUR MER - STADE MUNICIPAL - NNI 504120101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 19.07.2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105Mx61M
- Implantation : Latéral
- Hauteur minimum de feu : 19M
- Inclinaison des projecteurs : 68.5°
- Nombre de projecteurs : 12 (3/ mâts)
- Éclairement moyen : 181 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.63
- Facteur d'uniformité U2h : 0.83
- GR Max : 46.8
- Température de couleur : **Non renseigné**
- IRC : **Non renseigné**
- Facteur de maintenance : 1
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Bons

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

CHERBOURG EN COTENTIN - STADE JEAN JAURÈS - NNI 501290201

Cette installation éclairage est classée E5 (IM) jusqu'au 28/11/2025.

La CRTIS prend connaissance du rapport du délégué lors de la rencontre R1 du 01.02.25 qui note :

"Éclairage très moyen. J'en ai fait part au responsable sécurité qui a transmis au Président"

La CRTIS demande que l'ensemble des projecteurs IM soient contrôlés (orientation) et nettoyés si nécessaire.

La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux d'entretien qui sont à réaliser avant la prochaine rencontre en nocturne.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LE MENIL BRIOUZE - STADE MARYSE BERTHOD - NNI 612600101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 5 février 2025 effectué par M. Andeole, Président de la CDTIS de l'Orne

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs de la zone de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement.

La CDTIS est chargé du contrôle de ces travaux, photos à l'appui.

FLERS - STADE DU HAZÉ 4 - NNI 611690104

Cette installation a été classée 04/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande initiale de classement en niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

FLERS - STADE DU HAZÉ 5 - NNI 611690105

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 04/11/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

FLERS - STADE DU HAZÉ 3 - NNI 611690103

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 21/03/2033

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T4 SYN et du document transmis :

- Rapport de visite du 5 février 2025 effectué par M. Andeole, Président de la CDTIS de l'Orne
- AOP du 18.03.2015

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 19/12/2032.

FLERS - STADE DU HAZÉ 6 - NNI 611690106

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 04/11/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (utilisé comme parking), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MORTAGNE AU PERCHE - Stade de l'Hippodrome 3 - NNI 612930103

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage.

Relevé d'éclairage en date du 25/10/2024 :

- Éclairage moyen : 183 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.62
- Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 11/02/2029.

CONDE SUR SARTHE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 611170102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage.

Relevé d'éclairage en date du 22/11/2023 :

- Éclairage moyen : 209 Lux (LED)

- Facteur d'uniformité U1h : 0.49
- Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 11/02/2027.

- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

